

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:

Client:	Peb Smart, Rue de Clairvaux 16/A, 1348 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
Propriétaire:	/
Installateur:	/
N° TVA:	/

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

Identification de l'installation électrique:

Adresse du contrôle:	Rue de Bertransart 61, 6280 GERPINNES		
Code EAN installation:	NC		
Tarif compteur(s):	Compteur intelligent (numérique)	Cabine HT privée:	Non
Numéro compteur(s):	1SAG3100463975	GRD:	ORES
Index compteur(s):	1.8.1: 019081,166 / 1.8.2: 013281,469 / 1.8.0: 032362,637	Type de locaux:	Maison individuelle
Type d'installation:	Bureau de comptabilité		

Nature du contrôle:

Type de contrôle:	Visite de contrôle (6.5)
Date de réalisation:	☐ Avant le 01/10/1981 ☒ Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 ☐ Après le 01/06/2020
Notes:	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"
Dérogations (Partie 8):	Appliquées
Réinspection au rapport:	/

Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale:	3 x 400V + N	Intensité nominale max.:	40 A	Valeur nominale branchement:	20 A
Câble d'alimentation:	4x10 mm²	Type:	VFVB	Type de système de mise à la terre:	TT
Electrode de terre:	Piquet de terre			Section électrode de terre:	/
				Section conducteur de terre:	16 mm²
Nombre de tableaux:	3	Nombre de circuits:	17+7+4	Nombre de circuits de réserve:	0+1+0
Installation de production décentralisée:	Non présente			Puissance AC (maximale):	/ kVA
☐ Installation PV	☐ Stockage de batterie	☐ Central à hydrogène	☐ Cogénération	☐ Eolienne	

Description générale des dispositifs à courant différentiel:

Voir tableau p. 2

Schémas et plans de l'installation:

Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:	Version/n° /	Date:	/	☐ En ordre	☐ Non présent
Plan(s) de position:	Version/n° /	Date:	/	☐ En ordre	☐ Non présent
Document(s) des installations de sécurité:	Version/n° /	Date:	/	☒ Non applicable	☐ Non présent
Document(s) des installations critiques:	Version/n° /	Date:	/	☒ Non applicable	☐ Non présent

Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre:	8,46 Ω	Méthode de mesure:	ZEB
Niveau d'isolement général:	/ MΩ	Tension de mesure:	Non effectuée
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:	Bouton test: Non testé	Boucle de défaut:	Non testé
Continuité des conducteurs de protection:	Général: OK	Liaison équipotentielle:	Absente
Protection contre les contacts indirects:	Pas OK	Protection contre les contacts directs:	Pas OK
Etat du matériel (à pose) fixe:	Pas OK	Etat du matériel mobile:	/



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Type	In	DIn	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	63A	300mA	4P	A	TD1
Jour	Subordonné	Diff.	63A	300mA	2P	A	TD1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	A	TD1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	2P	A	TD1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	2P	A	TD1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	300mA	4P	A	TD2
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	A	TD2
Jour	Subordonné	Diff.	40A	300mA	2P	A	TD3

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD1	300 mA	Différentiel	63 A	4P	10 mm²	1	☐
TD1		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm²	3	☐
TD1		Disjoncteur automatique	10 A	2P	2.5 mm²	1	☐
TD1		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	7	☐
TD1		Disjoncteur automatique	25 A	4P	4 mm²	1	☐
TD1	300 mA	Différentiel	63 A	2P	10 mm²	1	☐
TD1	30 mA	Différentiel	40 A	4P	10 mm²	1	☐
TD1		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	2	☐
TD1	30 mA	Différentiel	40 A	2P	10 mm²	1	☐
TD1		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	2	☐
TD1	30 mA	Différentiel	40 A	2P	10 mm²	1	☐
TD1		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	1	☐
TD2	300 mA	Différentiel	40 A	4P	6 mm²	1	☐
TD2		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	4	☐
TD2	30 mA	Différentiel	40 A	4P	6 mm²	1	☐
TD2		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	3	☐
TD2		Disjoncteur automatique	20 A	2P		1	☒
TD3	300 mA	Différentiel	40 A	2P	6 mm²	1	☐
TD3		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm²	1	☐
TD3		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	3	☐

CONSTATATIONS: Infractions

<u>Infractions schémas et plans:</u> 1.01A. - Le schéma unifilaire de l'installation électrique est incomplet et/ou incorrect. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a)) - La signature de la personne qui à réalisé l'installation est manquante. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a)) - La tension et/ou la nature du courant ne sont pas mentionnées. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a)) - Le type et les caractéristiques des dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (intensité nominale, sensibilité, nombre de pôles et type) et/ou les dispositifs de protection contre les surintensités (intensité nominale, courbe de déclenchement et nombre de pôles) ne sont pas mentionnés. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.2. (a)) - Chaque circuit élémentaire n'est pas identifié par une lettre. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.2. (a)) - Chaque point lumineux, interrupteur ou socle de prise de courant n'est pas identifiés par un numéro donnant l'ordre en partant du dispositif de protection contre les surintensités. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.2. (a)) <u>Explication:</u> Tout les disjoncteurs du TD3 ont le même numéro Aucun détail des circuits du TD2 et TD3 1.02A. - Le plan de position de l'installation électrique est incomplet et/ou incorrect. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a)) - La signature de la personne qui à réalisé l'installation est manquante. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a)) - Chaque point lumineux, interrupteur ou socle de prise de courant n'est pas identifiés par une lettre, attribuée au circuit élémentaire correspondant, suivi par le numéro qui indique l'ordre dans le circuit élémentaire. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.2. (a)) <u>Infractions installation de mise à la terre:</u> 3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b)) <u>Explication:</u> Salle de bain stage Bureau étage <u>Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:</u> 4.06. - La plaque de protection dans le tableau de répartition et de manoeuvre doit être (re)placée; contact avec des parties sous tension est possible. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a)) <u>Explication:</u> TD3

4.08. - Les ouvertures non utilisées du tableau de répartition et de manoeuvre (entrée de câbles, plaque de protection,...) doivent être obturées correctement. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))

4.10 - L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)

Explication:

A refaire au propre pour le TD2

4.10B. - L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

Explication:

TD2 et TD3

Infractions installation électrique:

7.05. - Les connexions ne sont pas réalisées selon les règles de l'art. (Livre 1, Section 5.2.6.)

- Les connexions ne peuvent être exécutées que dans les tableaux de répartition et de manoeuvre, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons des appareils d'éclairage suspendu. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)

Explication:

Sous l'unité intérieur d'airco

7.10. - Dans l'installation domestique, les socles de prises de courant à basse tension ne sont pas du type "sécurité enfant". (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (b))

Explication:

Salle de bain rez

Salon

Salle à manger

Chambre rez

7.14A. - Le choix et l'utilisation des matériaux électriques dans les salles de bains et salles de douches ne sont pas en correspondance aux règles de l'art (installations domestiques datant d'avant 01/03/2025). (Livre 1, Chapitre 7.1.)

- La valeur de la très basse tension de sécurité dépasse la tension maximale admissible dans les volumes de la salle de bain ou la salle de douche pour répondre à la protection contre les chocs électriques par contacts indirects (12V AC dans les volumes 0 et 1, 25V AC dans les volumes 2, 3 et 1bis). (Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (3.5))
- La valeur de la très basse tension de sécurité dépasse la tension maximale admissible dans les volumes de la salle de bain ou la salle de douche pour répondre à la protection contre les chocs électriques par contacts directs (12V AC et IPX7 ou 6V AC dans la volume 0, 12V AC et IPX4 ou 6V AC dans la volume 1, 25V AC et IPX4 ou 12V AC dans les volumes 2 en 1bis, 25V AC et IPX1 ou 12V AC dans la volume 3). (Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (3.5))

Explication:

Eclairage évier salle de bain rez (côté baignoire)

7.15C. - La protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension n'est pas réalisée. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (a))

- L'efficacité (nature, étendue, disposition, stabilité, solidité, propriétés isolantes,...) de la protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension par des enveloppes est insuffisante. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (b))

Explication:

Eclairage garage

7.17. - Une prise de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peut pas être installée dans des installations domestiques et des installations non domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifié (BA5). (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (a))

Explication:

Salle de bain étage

7.20. - Le matériel électrique installé sur des matériaux combustibles est soit pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé ou auto-extinguible, soit complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto-extinguibles. (Livre 1, Sous-section 4.3.3.5.)

Explication:

Prise plafond garage

Infractions canalisations et code de couleur:

8.11. - Des canalisations électriques raccordées en parallèle à un dispositif unique de protection doivent avoir les mêmes caractéristiques (nature, mode de pose, longueur et section). (Livre 1, Sous-section 4.4.3.4.)

Explication:

Disjoncteur 14 du TD1

CONSTATATIONS: Remarques

- A - Dates clés dans l'exécution des normes électriques en vigueur, avec réalisation après le 01/06/2020:
 - 01/06/2023 - Protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
Le client ou son représentant déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/06/2023. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (1) ont été prises en compte.
 - 01/03/2025 - Lieux contenant une baignoire et/ou une douche.
Le client ou son représentant déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/03/2025. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (3) ont été prises en compte.
- A - Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A - Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.



- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- B - L'unité est meublée au moment du contrôle.
- C3 - Lors du contrôle actuel, l'installation n'a pas été mise hors tension, en raison de la continuité des activités. Lors du prochain contrôle périodique, l'installation sera mise hors tension entièrement, afin de tester les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel et afin de mesurer la résistance d'isolement général.
- D6 - La résistance d'isolement ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit être supérieure à 0,5 MOhm.
Explication:
Coupure impossible
- G1 - Cette installation est contrôlée comme une unité électrique domestique. Si la maison doit être considérée comme une unité de travail, le prochain contrôle périodique doit être effectué après une période maximale de 5 ans.



CONCLUSION:

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 23/05/2026

☒ par le même organisme

☐ par un organisme au choix

- ☐ Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.
- ☐ Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.
- ☐ lors d'une visite précédente ☐ lors de la visite actuelle
- ☐ Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.
- ☒ Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.
- ☒ Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.
- ☐ L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

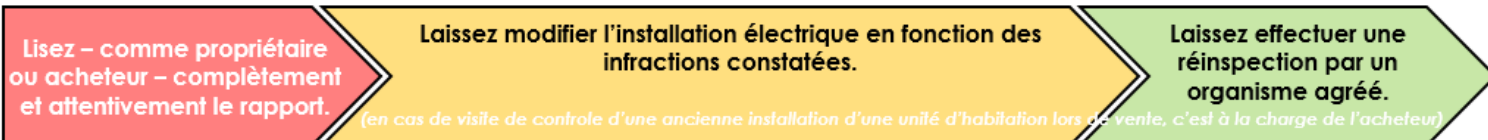
Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue de Bertransart 61, 6280 GERPINNES

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



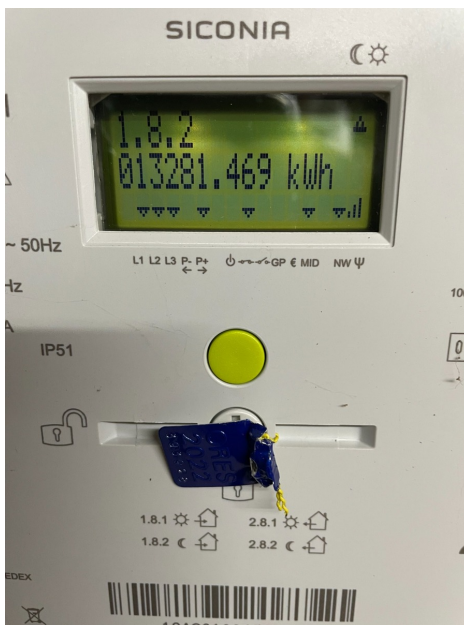

ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue de Bertransart 61, 6280 GERPINNES

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue de Bertransart 61, 6280 GERPINNES

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



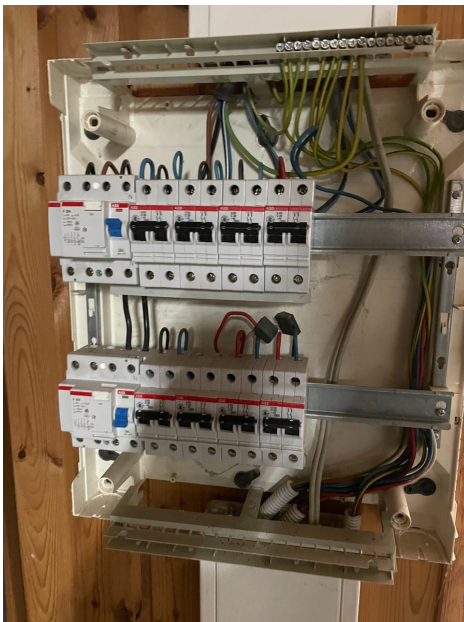

ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue de Bertransart 61, 6280 GERPINNES

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue de Bertransart 61, 6280 GERPINNES
Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue de Bertransart 61, 6280 GERPINNES

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



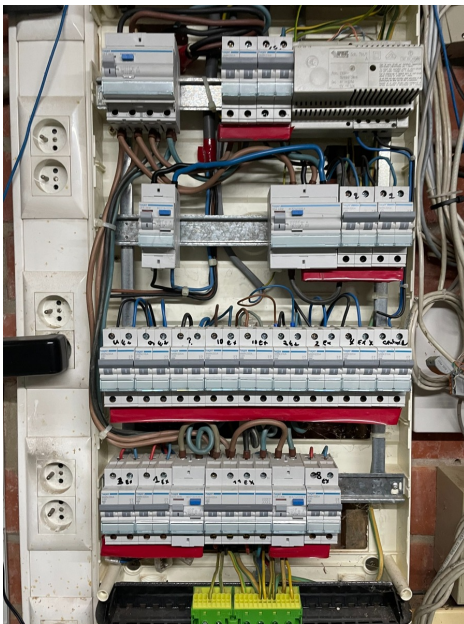

ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue de Bertransart 61, 6280 GERPINNES

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue de Bertransart 61, 6280 GERPINNES

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur: